

Coronavirus : le Département de Seine-et-Marne mobilisé

Face à la pandémie du Coronavirus, le Département se mobilise pour assurer la continuité du service public sur l'ensemble du territoire. La situation étant en évolution permanente, le Département s'adapte aux directives nationales et aux mesures de confinement annoncées par le gouvernement. Retrouvez ci-dessous un point de situation général sur les activités du Département de Seine-et-Marne ce mardi 17 mars :

LE DÉPARTEMENT ET SES AGENTS

Le Département a activé le stade 3 du plan de continuité de l'administration qui consiste à réduire l'activité des services aux missions strictement nécessaires en cette période de crise. Le télétravail est favorisé lorsqu'il est possible. Pour le moment, 1000 bureaux virtuels ont été créés pour que les agents du département puissent travailler à distance et 800 demandes sont en cours pour la création d'autres bureaux virtuels.

Le Département a mis en place des outils à disposition des agents afin qu'ils puissent communiquer à distance par audio ou vidéo. Ces dispositifs permettent de répondre aux mesures de confinement interdisant les réunions tout en permettant aux agents du Département de travailler à distance dans de bonnes conditions.

L'Hôtel du département n'accueille plus le public.

Les 14 Maisons Départementales des Solidarités (MDS) restent ouvertes uniquement sur rendez-vous téléphonique. L'ensemble des services sont maintenus, mais la situation peut évoluer, c'est pourquoi il convient de téléphoner avant de se déplacer.

La Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) est fermée au public, conformément aux directives nationales qui recommandent de protéger au maximum les personnes handicapées. Le traitement des dossiers se poursuit. La MDPH peut être contactée uniquement par téléphone au 01 64 19 11 40 ou au 0 800 14 77 77 (numéro vert - appel gratuit). Les demandes sont traitées au cas par cas, des entretiens individuels peuvent être proposés.

Concernant les prestations, l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), la prestation de compensation du handicap (PCH) et le revenu de solidarité active (RSA) continuent d'être versés normalement. Les évaluations pour l'APA ne se font plus par le biais de visites mais sont dorénavant réalisées par téléphone. Le Département rappelle qu'il convient de rester le

plus précis possible lors de cette évaluation par téléphone, afin que l'APA soit calculée au plus juste.

Dans tous les cas, il est impératif que le public appelle les MDS, la MDPH ou la plateforme téléphonique du Département (01 64 14 77 77) avant tout déplacement.

COLLÈGES

Lundi 16 mars, 15 élèves enfants de personnel soignant ont été accueillis dans 7 collèges de Seine-et-Marne. Les agents du Département restent mobilisés pour permettre l'accueil d'un plus grand nombre d'enfants dans ces établissements scolaires.

LOISIRS & CULTURE

Les cinq musées départementaux, à savoir le musée de Préhistoire d'Ile-de-France, le musée-jardin Bourdelle, le musée Stéphane Mallarmé, le musée de la Seine-et-Marne et le musée des peintres de Barbizon, sont fermés au public. Le château de Blandy-les-Tours et les Archives départementales de Seine-et-Marne sont également fermés au public jusqu'à nouvel ordre.

Les Journées des plantes & art du jardin à Blandy-les-Tours sont annulées. Cette fête du Printemps devait avoir lieu dans le village et le château de Blandy les 4 et 5 avril 2020.

La randonnée « Les Mystères de l'Ourcq » prévue le 19 avril 2020 est également annulée.

Le dispositif Boost T Vacances mis en place en faveur des enfants ne pouvant pas partir en vacances est annulé pour les vacances de Printemps (du 4 au 20 avril 2020).

TRANSPORTS

La principale tâche impliquant une réception de public, la vente des cartes Améthyste, est suspendue sur décision du Président.

Les transports scolaires des élèves et étudiants handicapés ainsi que les circuits spéciaux scolaires sont suspendus en Seine-et-Marne depuis le lundi 16 mars et jusqu'à nouvel ordre.

Le PAM77 fonctionne pour les seules courses indispensables pour les personnes dont l'activité professionnelle sur place est indispensable et dont les rendez-vous médicaux sont non reportables.

ROUTES

La Direction des Routes assure la continuité du service pour les activités impliquant la sécurité des usagers de la route : patrouillage, réparations urgentes, viabilisation du réseau, interventions sur accident. À cette fin, trois agents par centre d'exploitation seront mobilisés pendant les heures de bureau, et les astreintes classiques seront maintenues en dehors des heures ouvrables. Les agents affectés à ces tâches disposeront d'autorisations de circuler. Afin d'assurer les réparations d'urgence des véhicules d'intervention, un service minimum de 2 agents est maintenu au parc départemental. Les chantiers en cours vont être

interrompus, sauf cas particuliers. Toutes les commandes de travaux d'entretien programmés sont reportées.

DIRECTION DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT & DE L'AGRICULTURE

Les espaces naturels sensibles vont être entretenu à minima. Il est déconseillé de s'y rendre pour répondre aux mesures de confinement. Des panneaux sont mis en place au niveau des principaux accès afin de déconseiller l'accès au public du fait d'un entretien réduit. 5 agents de l'équipe d'entretien, placés en télétravail, seront susceptibles d'intervenir en cas d'urgence, avec autorisation de circuler.

Au laboratoire, une dizaine d'agents sont placés en télétravail et disposent d'une autorisation de circuler pour se rendre sur place si une analyse urgente (centrée sur les sujets d'eau potable) est nécessaire.

Toutes les interventions d'entretien programmées sur les bâtiments sont différées. L'équipe d'entretien en régie ou à l'entreprise sera placée en télétravail avec autorisation de circuler afin de pouvoir assurer les interventions de maintenance d'urgence (fuite, chaudière en panne...) dans les bâtiments administratifs et dans les collèges. La plupart des cadres et chargés d'opérations seront placés en télétravail avec autorisation de circuler, notamment en cas d'intervention nécessaire sur un chantier.

DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT ET DU DÉVELOPEMENT DU TERRITOIRE

Une organisation est mise en place afin d'assurer le versement des subventions, les avis sur les documents d'urbanisme ainsi que le suivi de certains dossiers importants (Cahier Thématique Projets de Territoire, Contrats des plan État-Région, Étude bilan du schéma directeur de la Région Ile-de-France, Assises de la Seine Amont, téléphonie mobile...). Les activités d'instruction de contrats seront toutefois limitées, sauf en cas de demande de collectivités.

SEINE-ET-MARNE ENTR'AIDE

Le Département de Seine-et-Marne a réactivé le dispositif Seine-et-Marne Entr'aide. En cinq jours, plus de 300 Seine-et-Marnais se sont déjà inscrits sur cette plateforme déployée en lien avec l'Union des maires de Seine-et-Marne. En fonction de leurs qualifications, de leur expérience et de leurs possibilités de déplacement, ils pourront être recontactés par des communes ou des associations dans les prochaines semaines pour des missions de solidarité. Ce dispositif évolutif s'adaptera à toutes les phases de la crise, afin d'offrir la meilleure réponse possible aux besoins des communes, en particulier celles dépourvues de services sociaux.

Contacts presse :

Pauline Maingre – 06 72 84 70 49 / pauline.maingre@departement77.fr
Guillaume Tallon – 06 79 38 52 96 / guillaume.tallon@departement77.fr